

COMpte RENDU DE REUNION
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juin à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsais Sainte Radegonde dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame FROMAGET Marie-Thérèse, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} juin 2018

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : AUMAND Damien, AVRIL Pierrick, BODET Clémentine , FROMAGET Marie-Thérèse, GADÉ Alban, GIRARD Claude, GUILLEMET Dominique, GUILLOTEAU Thomas, PORCHER Agnès, RIVIERE Jean-Paul, ROUSSEAU Véronique

Absent(s) excusé(s) : DEGAT Corinne

Absent (s) :

Secrétaire de séance : GUILLEMET Dominique

Pouvoir : DEGAT Corinne a donné pouvoir à Nathalie LOISEAU

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 16 mai 2018 à émettre des observations sur le compte rendu. Aucune observation, le compte rendu est approuvé et signé.

2018-06-01 subvention 2018

Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » :

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de verser la subvention à l'association AFR de 500 €.

Il est précisé que cette association a présenté une demande écrite ainsi que son bilan financier.

2018-06-02 choix entreprise pour les travaux de voirie 2018

Le conseil Municipal après étude des devis reçus en mairie pour l'appel d'offre du marché travaux voirie 2018, a retenu l'offre de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 49 511 € HT, les travaux débuteront le 18 juin 2018.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal retient l'entreprise EIFFAGE, et autorise Mme le maire à signer tout document relatif à ce marché de travaux.

2018-06-03 E-collectivité nomination Délégué des protections des données

Madame le Maire informe l'assemblée :

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales,

inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéosurveillance, applications biométriques, géolocalisation, etc.) et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), applicable dès le 25 mai 2018, impose à toutes les structures publiques de nommer un Délégué à la Protection des Données, DPO (de l'anglais Data Protect Officer). Il remplace le Correspondant Informatique et Libertés (CIL). Ce règlement européen reprend les grands principes de la loi Informatique et Libertés de 1978, tout en responsabilisant davantage les acteurs publics. Ces derniers doivent s'assurer et démontrer qu'ils offrent un niveau optimal de protection et de traçabilité des données personnelles traitées.

La protection des données à caractère personnel est un facteur de transparence et de confiance à l'égard des administrés. C'est aussi un gage de sécurité juridique pour l'élu responsables des fichiers (désigné comme Responsable de Traitement) et une manière de réduire l'exposition aux risques.

La collectivité peut désigner un DPO en interne ou en externe. Ce dernier peut alors être "mutualisé".

La collectivité a la possibilité de nommer le Syndicat e-Collectivités Vendée en tant personne morale pour assurer la fonction de DPO mutualisé.

Le DPO est principalement chargé d'aider et de conseiller la collectivité par :

- la réalisation d'un inventaire de toutes les données personnelles traitées,
- la sensibilisation et l'information des agents sur la réglementation,
- des recommandations pour être en conformité avec le règlement,
- un accompagnement sur l'analyse d'impact des données sensibles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

DECIDE :

- d'adopter la proposition de Madame le Maire,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un DPO mutualisé proposée par e-Collectivités Vendée,
- de nommer le Syndicat e-Collectivités Vendée comme personne morale en tant que DPO de la collectivité,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2018-06-04 Devis

- lave vaisselle salle Tindoux

Deux devis sont étudiés, l'offre de la société Pulsat est retenue.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal retient l'entreprise PULSAT, et autorise Mme le maire à signer tout document relatif à ce devis.

- Défibrillateur

Des devis ont été reçus, les élus prendront leur décision lors d'une prochaine réunion de conseil, après avoir pris contact avec l'assurance.





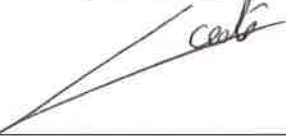




- Antivirus

Le poste informatique de la secrétaire sera équipé d'un antivirus adapté, payant, installé et fourni par la société Ordi85, prix 55 €/ttc pour la première année.

2018-06-05 Questions diverses

- Marche du 10 juin 2018 organisée par l'ancien office du tourisme du pays de l'hermenault, la commune offre le vin d'honneur.
- Ancienne cantine : du matériel ancien (robots, congélateurs) sont stockés. Mme Rousseau Véronique fera un état des lieux avec photos.
- La commune n'organisera pas de cérémonie pour le 14 juillet et propose d'organiser une manifestation à l'occasion de l'inauguration des espaces jeux.
- Muret parking mairie + divers travaux maçonnerie au cimetière de ste radegonde sont à prévoir, des devis seront demandés à plusieurs entreprises.
- Peinture portes de l'église de ste radegonde, travaux à prévoir, devis seront demandés à plusieurs entreprises.
- M. Chaigneau a fait sa demande écrite pour bénéficier d'un départ en retraite au 01.12.2018.
- Sydev : travaux au lotissement du fief aux moines : coulage socle béton à partir du 18 juin, et candélabres posés après.
- Le Sydev va renforcer la ligne à la Croix Blanche, travaux à leur charge

Clôture de la séance à 22h15

| | | |
|---|--|---|
| <u>FROMAGET Marie-Thérèse</u> | <u>AUMAND Damien</u>  | <u>RIVIERE Jean-Paul</u>  |
| <u>ROUSSEAU Véronique</u>  | <u>AVRIL Pierrick</u>  | <u>BODET Clémentine</u> |
| <u>DEGAT Corinne</u> Absente excusée | <u>GADÉ Alban</u>  | <u>GIRARD Claude</u>  |
| <u>GUILLEMET Dominique</u>  | <u>GUILLOTEAU Thomas</u> | <u>LOISEAU Nathalie</u>  |
| <u>PORCHER Agnès</u>  | | |

Le Présent Conseil Municipal comporte les délibérations suivantes :

| | |
|------------|---|
| 2018-06-01 | subvention 2018 |
| 2018-06-02 | choix entreprise pour les travaux de voirie 2018 |
| 2018-06-03 | E-collectivité nomination Délégué des protections des données |
| 2018-06-04 | Devis |